

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(En application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'ORGANISME DE FORMATION

Dénomination sociale : **KESKIN SEDA**

Nom commercial : **SEDA DESIGNER**

Forme juridique : SASU au capital de 100 €

Adresse : 73 rue de la République, 89100 Sens

SIRET : 981 722 614 00014

RCS : Sens 981 722 614

Code APE : 9602B

N° de Déclaration d'Activité : 27890179989

Email : sedadesigner.fr@gmail.com

Téléphone : 07 62 90 13 19

Représenté par : Mme Seda Keskin, en qualité de Présidente

Ci-après dénommé « l'Organisme de Formation »

ET

LE STAGIAIRE (OU LE BÉNÉFICIAIRE)

Nom et Prénom : _____

Date de naissance : __ / __ / ____

Adresse : _____

Code postal — Ville : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Statut professionnel : Salarié(e) Indépendant(e) Demandeur d'emploi

Autre

SIRET (si professionnel) : _____

Ci-après dénommé « le Stagiaire »

ARTICLE 1 — OBJET DU CONTRAT

KESKIN SEDA — SASU au capital de 100 € — RCS Sens 981 722 614 — SIRET 981 722 614 00014

73 rue de la République, 89100 Sens — sedadesigner.fr@gmail.com — 07 62 90 13 19

Organisme de formation certifié Qualiopi — N° DA 27890179989 Page 1 / 4

En exécution du présent contrat, l'Organisme de Formation s'engage à organiser l'action de formation suivante au bénéfice du Stagiaire :

Intitulé de la formation : _____

Durée totale : ___ heures réparties sur ___ jours

Dates de réalisation : Du ___ / ___ / ____ au ___ / ___ / ____

Horaires : ___ h ___ → ___ h ___ (avec pauses)

Lieu : 73 rue de la République, 89100 Sens

Modalité : Présentiel, en formation continue

Effectif : 1 à 3 stagiaires maximum

ARTICLE 2 — OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le Stagiaire sera capable de :

- [Objectif opérationnel 1 — verbe d'action]
- [Objectif opérationnel 2 — verbe d'action]
- [Objectif opérationnel 3 — verbe d'action]
- [Objectif opérationnel 4 — verbe d'action]
- [Objectif opérationnel 5 — verbe d'action]

Le programme pédagogique détaillé est annexé au présent contrat.

ARTICLE 3 — DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Prix de la formation : _____ €

(Net de taxe — TVA non applicable, art. 293 B du CGI)

Modalités de règlement :

Virement bancaire Carte bancaire Chèque Espèces (max 1 000 €) ALMA (paiement fractionné)

Échéancier :

- Acompte de 30 % à la signature du contrat (après expiration du délai de rétractation), soit _____ €
- Solde au plus tard le premier jour de la formation, soit _____ €

En cas de paiement fractionné via ALMA : ___ échéances de _____ € chacune. Le règlement est soumis aux conditions générales d'utilisation de la plateforme ALMA. En cas de refus du dossier, le Stagiaire s'engage à régler par tout autre moyen accepté par l'Organisme de Formation.

Coordonnées bancaires (en cas de virement) :

Titulaire : KESKIN SEDA — Banque : Crédit Agricole

IBAN : FR76 1870 6000 0097 5653 7272 052 — BIC : AGRIFRPP887

ARTICLE 4 — DÉLAI DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, à compter de la date de signature du présent contrat, le Stagiaire dispose d'un délai de **14 jours** pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'Organisme de Formation.

Aucune somme ne peut être exigée du Stagiaire avant l'expiration de ce délai de rétractation.

ARTICLE 5 — INTERRUPTION DE LA FORMATION

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le Stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut résilier le présent contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas d'abandon de la formation par le Stagiaire pour un autre motif que la force majeure, ou en cas d'exclusion pour faute grave, l'intégralité du montant de la formation reste due.

L'Organisme de Formation se réserve le droit d'interrompre la formation en cas de force majeure ou de manquement grave du Stagiaire au règlement intérieur. Dans cette hypothèse, les sommes versées sont remboursées au prorata des heures non dispensées.

ARTICLE 6 — MODALITÉS D'ÉVALUATION ET CERTIFICATION

Les compétences acquises seront évaluées selon les modalités suivantes :

- Évaluation initiale : questionnaire de positionnement en début de session
- Évaluation formative : contrôle continu par la formatrice tout au long de la session
- Évaluation finale : mise en situation pratique sur modèle vivant et/ou QCM
- Évaluation de satisfaction : questionnaires à chaud (J+0) et à froid (J+30)

Un **certificat de réalisation** sera remis au Stagiaire à l'issue de la formation, sous réserve d'assiduité et de validation des compétences évaluées.

ARTICLE 7 — DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Stagiaire reconnaît avoir reçu, lu et accepté avant la signature du présent contrat :

- Le programme détaillé de la formation
- Le règlement intérieur de l'Organisme de Formation
- Les Conditions Générales de Vente (CGV)
- Le livret d'accueil du stagiaire

Ces documents font partie intégrante du présent contrat.

KESKIN SEDA — SASU au capital de 100 € — RCS Sens 981 722 614 — SIRET 981 722 614 00014

73 rue de la République, 89100 Sens — sedadesigner.fr@gmail.com — 07 62 90 13 19

Organisme de formation certifié Qualiopi — N° DA 27890179989 Page 3 / 4

ARTICLE 8 — ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP

L'Organisme de Formation s'engage à faciliter l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap, dans la limite des contraintes techniques liées à la nature de la formation.

Référent handicap : Mme Seda Keskin — browsbyseda@gmail.com — 07 62 90 13 19

Toute demande d'aménagement doit être formulée dès l'inscription afin d'étudier les adaptations possibles.

ARTICLE 9 — PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent contrat sont traitées par l'Organisme de Formation pour la gestion administrative, pédagogique et financière de la formation, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679).

Le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés à : **browsbyseda@gmail.com**.

Les données sont conservées pendant 3 ans (10 ans pour les pièces comptables) à compter de la fin de la formation.

ARTICLE 10 — RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

À défaut, et conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, le Stagiaire peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

À défaut de résolution amiable, tout litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal du ressort du siège social de l'Organisme de Formation.

Fait en deux exemplaires originaux à Sens, le __ / __ / ____

(Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé — Bon pour accord »)

<p>Pour l'Organisme de Formation</p> <p><i>Mme Seda Keskin, Présidente</i></p> <p><i>(Cachet et signature)</i></p>	<p>Le Stagiaire</p> <p><i>(Nom, Prénom et signature)</i></p> <p><i>(Mention manuscrite + signature)</i></p>
---	--